

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128934	1ere Gachée: 08:02 (1) Date: 28/07/2026 HIOL2607282683 Quantité: 0.50 m3 référence commande(2): 06 31 84 96 15					
client: 411325 chantier: DEPART	MARCO VRD DEPART					Zone: Sous Centrale
						Véhicule:
						LM LM
						LM LUI MEME
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale					température: vitesse du vent: validité:	XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brûlures
08:02 00:00						
code Béton désignation(6)(8)		certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
PJMORXX250						5
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale MORTIER NORMAL CEM2 250						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION				NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1